



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

Le directeur des projets d'investissement

CONCERTATION/2011-12000988/ CV
Affaire suivie par Laura FOGLIA/Joana JANIW
Tel : 01 82 53 80 83 / 01 53 59 21 44
Laura.foglia@stif.info / joana.janiw@stif.info

Paris, le

- 2 MARS 2012

**Monsieur Alain FABRE
Président de l'ASSOCIATION
MONTREUILLOISE DES USAGERS DES
TRANSPORTS COLLECTIFS
BP 2
93101 MONTREUIL CEDEX**

Monsieur le président,

Au vu de la délibération n° CS 2011-4 du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris en date du 26 mai 2011 d'une part, et du décret 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris d'autre part, **le STIF exerce la maîtrise d'ouvrage de la ligne Orange du Grand Paris Express**, qui relie les stations Champigny Centre et Noisy-Champs à Nanterre.

La convention de financement des études relatives à la première phase (tronçon Champigny Centre/Noisy-Champs - Saint-Denis Pleyel) a été approuvée par le Conseil du STIF du 5 octobre 2011 et une première Commission de suivi a réuni, le 17 février 2012, les élus concernés par le projet.

Le **dossier des objectifs et des caractéristiques principales du projet (DOCP)** correspondant à cette première phase du projet sera présenté au Conseil du STIF d'octobre 2012. Sur cette base, **le STIF saisira la Commission nationale du débat public (CNDP)**, conformément aux engagements pris en 2010 pendant le débat public sur le projet Arc Express et aux obligations réglementaires liées à la poursuite d'un projet d'infrastructure ferroviaire d'un montant supérieur à 300 millions d'euros.

En vue de la constitution du dossier de saisine de la CNDP et afin d'adapter la démarche de dialogue au plus près des besoins du territoire, **nous souhaitons recueillir :**

- **vos points de vue et attentes** sur le projet,
- ainsi que **vos avis** sur le dispositif de concertation qui sera mis en place. Ce dialogue pourra prendre la forme, selon la décision de la CNDP, d'une concertation recommandée, organisée par le STIF, ou d'un débat public.

Afin de préparer au mieux cette étape importante du projet, un prestataire spécialisé accompagne le STIF dans cette démarche : il s'agit du groupement C&S Conseils / Parimage. A ce titre, **les consultants de C&S Conseils prendront rapidement contact avec vous**. En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir réserver un accueil favorable à leur demande d'entretien.

J'attire votre attention sur le fait que leur mission concerne la préparation de la phase de dialogue, alors que celle du groupement Systra/Setec porte sur l'élaboration technique du projet et que le travail de l'IAU - Ile-de-France vise à recenser les besoins et projets du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Louis PERRIN